

Annexe 4 : Challenge « Rayons en fête »



Pendant la période de fin d'année, la présentation des produits en rayon est essentielle afin d'optimiser le chiffre d'affaires.

Le mot d'ordre est "Attractivité". Afin de récompenser l'implication des employés, la direction met en place pour la durée du mois de décembre un challenge commercial.

RAYONS EN FÊTE

Objectif : Présenter des rayons attractifs et festifs à notre clientèle

Règlement :

Article 1 : Le présent challenge concerne tous les salariés du magasin qui participent à la mise en rayon des produits et à la mise en valeur de l'offre (ELS exclusivement.)

Un autre challenge concernera l'équipe managériale afin que tous puissent gagner. Ne peuvent participer que les salariés présents en magasin pendant tout ou partie de la période concernée.

Article 2 : La durée totale de ce challenge est d'un mois. Il commence à partir du mardi 1^{er} décembre 2026 jusqu'au samedi 2 janvier 2027.

Article 3 : Chaque participant devra optimiser la présentation de son rayon. Pour cela, il devra respecter le plannogramme de sa gondole, optimiser son facing, présenter une quantité de produits suffisante en rayon pour chaque référence, éviter les ruptures, vérifier l'étiquetage des articles et le balisage du rayon ainsi que la mise en place des ILV/PLV promotionnelles.

Article 4 : Chaque manager devra fournir à la direction du magasin, le zoning quotidien de mise en place du rayon. Un jury composé de membres de l'équipe de direction décernera chaque jour 1 point pour chaque ELS qui aura un rayon répondant à toutes les exigences de l'article 3. Les points se cumuleront sur l'ensemble de la période.

Article 5 : Un classement provisoire sera diffusé chaque semaine, le lundi matin. À l'issue du challenge, un classement définitif sera publié. Chaque participant recevra des récompenses proportionnelles au nombre de points attribués.

Article 6 : Des bons d'achat nominatifs à dépenser au magasin récompenseront l'ensemble des participants. 1 point marqué = 5 euros. Les chèques-cadeaux seront remis aux lauréats à partir du 15 janvier 2027.


BON CHALLENGE À TOUS !

La Direction

ANNEXE 24

BINGO « RUPTURE 0 » Mise en œuvre opérationnelle HYPER U Grand-Quevilly

Objectif

 Zéro rupture sur des « top ventes » (Pâte à tartiner, tablette de chocolat...)

Reconnaissance

Héros hebdomadaire du rayon
Gain d'une pause gourmande